



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Centre hospitalier de Valenciennes

Question écrite n° 6744

### Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les conditions d'accueil au centre hospitalier de Valenciennes. Ce n'est pas la compétence des agents hospitaliers qui est mise en cause, mais l'administration qui n'hésite pas, pour faire des économies, à mettre la vie des usagers en péril. Est-ce normal que les patients restent, par manque de place, au minimum, vingt-quatre heures dans les services d'urgence au lieu d'être admis et immédiatement soignés dans les services adéquats équipés pour les recevoir. On ne peut admettre une telle situation. Il est possible d'améliorer les conditions d'accueils, ne serait-ce qu'en renouvelant les contrats des agents hospitaliers stagiaires, dont les aptitudes et l'efficacité ne peuvent être remises en cause. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cet état de fait, tenant compte que la santé n'est pas un luxe ni le reflet d'une entreprise dont l'objectif serait la rentabilité.

### Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil dans les services d'urgence des établissements publics de santé est un des objectifs prioritaires du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, qui consacre des moyens importants depuis plusieurs années, et cette année encore, à la restructuration de ces services et au renforcement de la qualité des soins de manière générale. À cet effet, de nombreux postes de personnel, tant médical que non médical, ont été créés et le centre hospitalier de Valenciennes, en tant qu'établissement de référence du secteur sanitaire auquel il appartient, a été largement bénéficiaire de cette politique, puisque depuis 1990 ont été créés 101 postes non médicaux et 20 postes médicaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Carpentier René](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6744

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3492

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2027